



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1275-298**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-298 intitulé :

Règlement modifiant la grille des usages et normes de la zone I1-131 du Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre les agences d'assurances et courtiers en transport lourd de la classe d'usage « Industrie mixte (I2) »

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 4 octobre 2021.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 21-11-10-20 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 10 novembre 2021 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le onzième (11^e) jour du mois novembre deux mille vingt et un (2021) sous le numéro de certificat VD 2021-11.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce onzième (11^e) jour du mois novembre deux mille vingt et un (2021).

Jean St-Antoine, avocat
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca